CONGRES MAIAGE 2025
Du Vendredi 03 octobre 2025
Au PUY DU FOU

ASSEMBLEE GENERALE SYNCRA

Gilles Giora, Président du SYNCRA, est invité à présenter le rapport moral du syndicat.

Comme chaque année, l'assemblée générale se tient dans le cadre du congrès de MAIAGE à laquelle notre syndicat est affilié.

Les travaux de l'année ont été qualitatifs. L'implication des administrateurs a été menée par une volonté forte de défendre et promouvoir notre profession, et d'être reconnu comme un interlocuteur crédible dans l'éco système du secteur. Cela demande de travailler une vision à la fois proche du terrain, mais aussi plus globale, afin d'anticiper l'évolution du métier et d'être les fers de lances de la profession. Il faut donc remercier chacun d'entre eux pour leur participation et leur volonté de travailler pour la profession

RAPPORT MORAL

Avant de commencer, nous pouvons rappeler les administrateurs du SYNCRA (Mandat 2024 – 2027) :

1. Gilles Giora (Président)
2. Manuel Figuerinhas
3. Florence Mignot (Trésorière)
4. Guillaume Clément
5. Philippe Raquidel
6. Fabrice Erval (Vice-Président)
7. Hervé Ferrat
8. Renaud Andrieux
9. Ludovic Couailler
10. Christophe Baudin (Secrétaire)
11. Florent Breton
12. Robin Macheix
13. Nathalie Coulpier
14. Alexandre Giudicelli (Vice-Président)
15. Marielle Jansson-Charrier

Voici les axes de travail qui nous ont occupés cette année :

- **ASTEE**
  - GT Charte Qualité « note Gravette » : Un sous-groupe de travail a été mis en place pour clarifier les objectifs et finaliser le contenu de la Note Gravette. La note Gravette fait l'objet d'un travail spécifique au sein de ce GT de l'ASTEE auquel le SYNCRA est partie prenante. Les objectifs de cette note sont âprement discutés. Pour les administrateurs, cette note mélangeait deux choses : la nécessité du compactage jusqu'au lit de pose, et la répartition des tâches et donc des responsabilités des différents intervenants. Cette répartition était déjà présente dans les Chartes Qualité et faisait double emploi. Un logigramme a été transmis à l'ASTEE pour apporter une réponse aux questionnements des parties prenantes. Les échanges continuent.
  - GT Charte Qualité – CCTP « Chemisage » : Lancement du CCTP « Examens préalables à la réception des ouvrages rénovés de petits diamètres par chemisage ». Les travaux ont pour objectif l'écriture du CCTP cité plus haut. Ils sont dirigés concomitamment par Didier Moers/Sébastien Legrand (SIAARP) et Olivier Thépot (consultant). Les représentants du SYNCRA sont actifs pour défendre les intérêts des organismes de contrôles.

- **AFNOR GM22/WG22**

Il s'agit de la révision de la NF EN 13508 au niveau européen. Le SYNCRA est l'animateur de la délégation française. Depuis 2 ans, nos contributions bénéficient d'une écoute attentive au regard de l'expérience accumulée sur le linéaire par rapport aux autres pays.

Après l'accueil des délégations en Novembre 2024 dans les locaux de MAIAGE durant 2 jours, les travaux se poursuivent. La délégation française se concentre sur l'écriture de la 13508-5.

Il est à noter que le SYNCRA a également été sollicité pour valider la traduction de l'EN 752 de l'anglais en français.

- **OIEAU**

Un partenariat a été signé entre le SYNCRA et l'OIEAU en 2024. Cela a permis de renouveler les conventions sur les formations siglées SYNCRA dans le catalogue de l'OIEAU.

A la suite des échanges entre le président du SYNCRA et le responsable Formation de l'OIEAU, il a été convenu d'une mise à jour du contenu des formations existantes.

Le public-cible pour le SYNCRA est « inspecteur » avec 3 mois d'expérience minimum mais sera étendu à d'autres cibles, Moa et Moe en l'occurrence. Une partie dédiée COFRAC est en

cours de rédaction. L'objectif est de faire figurer nommément dans le texte de présentation, les éléments de réponse à l'exigence de la norme NF EN 17020 art. 6.1.11.

D'un point de vue financier, les premières discussions font état d'une remise substantielle pour les adhérents SYNCRA.

- **Révision NF P 11300 (Terrassements - Classification complémentaire des matériaux de terrassement)**

Cette révision fait une part significative aux nouveaux produits (sols reconstitués, recyclés, etc.). Les logiciels de contrôle ne sont pas à jour, et ne peuvent être mis à jour dans la mesure où les éditeurs de logiciels ne disposent pas des courbes de référence pour les intégrer dans les calculs.

Les industriels des sols ont présenté dans cette norme les spécifications de ces nouveaux produits sans les courbes de référence permettant de contrôler leur compactage.

Le Guide SETRA, qui a été révisé en 2023, présentait les mêmes dispositions et la révision de la NF P 11 300 n'a fait qu'entériner les dispositions de ce guide. Le problème était identifié en 2023 ;

Nous échangeons avec l'ASTEE, le CEREMA et le BNTRA pour trouver une solution.

- **COFRAC**

Le SYNCRA a intégré la commission d'accréditation depuis 2022. A raison de 2 réunions par mois, cela permet une acculturation de l'approche COFRAC pour le SYNCRA et de devenir un interlocuteur durable pour cette institution.

Bilan financier 2024

Comme tous les syndicats, l'aspect financier est géré de façon globale au niveau fédéral. Les cotisations versées se répartissent de la manière suivante :

95% sont reversées pour participation aux frais communs (loyers, salaires, reprographie, charges…) ;

5% sont dédiées aux dépenses spécifiques ;

En 2024, les dépenses ont concerné principalement la quote-part de la cotisation AFNOR (922€) et les frais de réceptions (restaurants : 939,35€). Il est à noter que MAIAGE a pris en charge le versement annuel à l'ASTEE pour la charte QUALITE RESEAUX (1440€) et des frais de restauration (1608,12€).

Le reliquat des 5% annuel non utilisé (32,10€) est inscrit au crédit de MAIAGE et décide d'affecter l'excédent de 32,10€ au compte de report à nouveau créditeur.
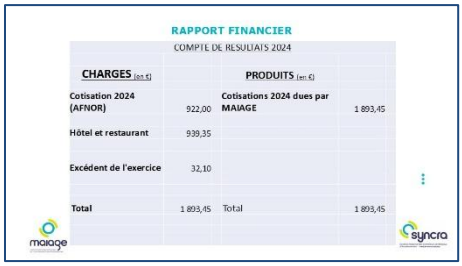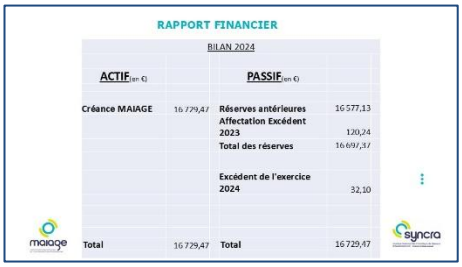
Le bilan moral et le bilan financier 2024 sont validés à l'unanimité.